



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'ASRL

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant les notions **d'humanisme et d'altérité** « avec l'autre et vers l'autre » au bénéfice des publics et des professionnels de l'ASRL sur la période **d'avril à juillet 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'ASRL accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'ESAT Jemmapes Lamartine, du DITEP la Cordée et du siège de l'ASRL¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ ESAT : établissement et services d'aide par le travail / DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique / ASRL : association d'action sanitaire et sociale de la région de Lille

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'ASRL souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'ESAT Jemmapes Lamartine, du DITEP la Cordée et de son siège.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- renforcer la place de l'art dans l'accompagnement quotidien et le parcours institutionnel ;
- découvrir de nouveaux supports d'expression ;
- se laisser surprendre, bousculer par un artiste ;
- faire se rencontrer, se croiser les personnes accompagnées, les familles, les professionnels ;
- sortir d'un accompagnement trop institutionnel parfois ;
- favoriser l'expression de tous au-delà des difficultés ;
- permettre à chacun de trouver sa place dans le projet : accessible à tous.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par les questions **de l'humanisme et d'altérité « avec l'autre et vers l'autre »**.

Ces thématiques ont été imaginées à partir des questions et réflexions suivantes :

- *Comment accepter l'autre dans sa différence ?*
- *Comment accepter la présence de l'autre ?*
- *Comment communiquer de façon plus apaisée ?*
(pour les jeunes accompagnés en ITEP : l'échange verbal est souvent agressif, le rapport à l'autre dans l'accompagnement est central)
- *Comment respecter les espaces de chacun dans un espace commun ?*
- *Comment repérer ce qui est invisible et comprendre ce dont l'autre à besoin ?*
- *Comment communiquer ?*
(pour le siège de l'ASRL : 20 professionnels, fonctionnement assez cloisonné, importance de s'ouvrir au public et aux établissements)
- *Comment travailler ensemble ?*
(au sein de l'ESAT : importance que le secteur de la production et celui du médico-social échangent et communiquent).
- *Comment travailler avec l'extérieur ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **avril et juillet 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **15 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'ASRL sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'ASRL

Fondée le 3 décembre 1959, l'ASRL - association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille - s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

A travers son projet associatif, l'ASRL se veut porteuse de valeurs qui posent une vision commune de l'accompagnement et de la prise en compte des besoins des personnes et de leurs spécificités. Elle défend et promeut trois valeurs fondamentales qu'elle incarne dans ses actions et pratiques professionnelles :

- L'ASRL, **une association humaniste**, défend le respect, la dignité et l'intégrité des personnes dans leur globalité et leurs singularités et dans le cadre législatif et réglementaire. Elle promeut la notion de parcours individuel, plaçant la personne au centre du projet en tenant compte de son environnement, ses potentialités et vulnérabilités.
- L'ASRL, **une association engagée et agissante**, affirme son engagement citoyen et sociétal. Association agissante, elle confirme son engagement individuel et collectif pour faire évoluer les représentations de la société sur les différences et proposer des actions multiples et adaptées aux besoins des personnes en situation de fragilité.
- L'ASRL, **une association solidaire**, promeut la solidarité et l'esprit d'entraide en direction des personnes vulnérables et de leur famille. Elle inscrit son action dans le respect de l'autre et dans le vivre ensemble.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

- en situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique, etc.) ;
- en risque ou en situation de fragilité sociale, familiale, personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, l'ASRL propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Au 1er janvier 2018, l'ASRL comptait 40 établissements et services et 1300 professionnels.

Les établissements concernés par le projet :

Le dispositif ITEP la Cordée (trois sites - Lille, Loos et Wavrin) qui accompagne au quotidien enfant et adolescent avec troubles de la conduite et du comportement. L'accompagnement de ces jeunes en situation de fragilité psychologique et/ou sociale est d'ores et déjà aujourd'hui très axée autour de pratiques diverses (sport, street art,...) visant à favoriser leur épanouissement et leur ouverture vers la citoyenneté, et vers un meilleur au quotidien.

L'ESAT Jemmapes Lamartine (deux sites - Wambrechies et Hallennes-lez-Haubourdin). est un lieu de travail organisé entre autre autour d'activités d'espaces verts, d'ateliers de conditionnement, etc.

Au-delà de la rencontre entre les publics accompagnés, l'objectif de la résidence est aussi d'associer les professionnels du **siège de l'ASRL**. Le siège pourrait ainsi être le support visuel de la résidence et les professionnels pourraient aussi contribuer à la résidence.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : cdeblock@asrl.asso.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA ASRL / Nom – Prénom du candidat.

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Gioacchino Dello Spedale Bassetta, directeur du dispositif ITEP ;
- Yann Charlet, éducateur spécialisé au semi internat du dispositif ITEP (site de Wavrin) ;
- Christophe Lenoir, chef de service dispositif ITEP (SESSAD – Lille) ;
- Nicolas Charvin, psychologue du dispositif ITEP ;
- Céline Camerlynck, directrice de l'ESAT ;
- Un/une éducateur/rice à l'ESAT ;
- Céline Lescroat, chef du service social et d'accompagnement à l'ESAT ;
- Zélie Ancey, psychologue de l'ESAT ;
- Un moniteur d'atelier, ESAT
- Rebecca Holinier, chef de service de la SAPAH ;
- Karine Lattocco, éducatrice spécialisée de la SAPAH ;
- Un professionnel référent au siège ;
- Clémence De Block, responsable qualité, projets, communication de l'ASRL ;
- *En qualité de membres invités, Claire Goeulleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Clémence De Block, responsable qualité, projets, communication de l'ASRL.

Référents opérationnels

Des référents, actuellement en cours de désignation, seront identifiés sur chacun des sites pour être le relai de l'artiste.

Présentation des établissements et services concernés

Identification	DITEP la Cordée
Adresses	14 bis, rue Vincent Auriol à Wavrin (semi-internat enfants) 51-53 rue du Général Leclerc à Loos (semi-internat adolescents) 199-201 rue Colbert à Lille (SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile)
Publics accueillis	Accueil de jeunes et d'adolescents de 6 à 16 ans pour le semi internat et de 6 à 20 ans pour le SESSAD présentant des troubles de la conduite et du comportement.
Modalités d'accueil	60 places de semi internat réparties entre Loos et Wavrin 22 places de SESSAD sur Lille
Missions	La Cordée, a pour mission, d'accompagner des enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des possibilités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions pluridisciplinaires conjuguées et à un accompagnement personnalisé. La mission principale de L'ITEP est d'accompagner ces jeunes dans leur reconstruction et leur développement, afin de les amener à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à les mobiliser pour s'orienter vers une autonomie.

Identification	ESAT Jemmapes Lamartine
Adresse	ZAC du Moulin Lamblin, 6 rue des meuniers à Hallennes-les-Haubourdin
Publics accueillis	Accompagnement de 166 adultes déficients intellectuels léger à moyen bénéficiant d'une reconnaissance travailleur handicapé par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).
Modalités d'accueil	Les adultes travaillent de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 15h le vendredi.
Missions	<p>L'ESAT Jemmapes Lamartine a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre au travail des adultes porteurs de handicap. C'est un établissement social assurant un soutien médico-social et éducatif, et offrant des activités et services à caractère professionnel. - Favoriser le développement et l'épanouissement de la personne porteuse de handicap en lui permettant d'exercer une activité professionnelle adaptée à ses aspirations. <p>L'ESAT aide au développement des compétences, favorise les apprentissages techniques, développe l'insertion et l'autonomie dans le cadre des projets personnalisés.</p> <p>L'ESAT respecte les règles de vie en communauté telle que professionnalisme, rigueur, adaptabilité, qualité, bien-être au travail.</p> <p>L'ESAT offre également des accompagnements individualisés dans le cadre de son offre de soutien.</p> <p>Les activités proposées sont :</p> <p>Ateliers : conditionnement et emballage Travaux d'espaces verts (tonte de pelouse, taille de haies...) Prestations de service (restauration, blanchisserie)</p>

Identification	SAPAH
Publics accueillis	Accompagnement d'adultes en situation de déficience intellectuelle de 20 à 60 ans.
Modalités d'accueil	36 places en accueil de jour.
Missions	<p>Maintenir et développer des apprentissages techniques.</p> <p>Créer un espace permettant à la personne atteinte de handicap de trouver un lieu d'épanouissement et de citoyenneté.</p> <p>Permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement correspondant à ses besoins et attentes.</p>

Identification	Siège social de l'ASRL
Adresse	199-201 rue Colbert à Lille
Nombre de professionnels	20 professionnels
Missions	<p>Le siège de l'ASRL a un rôle de promotion, de veille, d'appui technique et d'expertise de la conduite de l'ensemble des activités inhérentes à l'association. C'est le lieu de l'autorité de coordination et de décision. Il réalise au profit de l'ensemble des établissements et services des missions transversales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion administrative, - gestion financière, - gestion des ressources humaines, - amélioration de la qualité de l'accompagnement, - gestion et maîtrise des infrastructures et des ressources matérielles, - mise en œuvre du système d'information, - communication. <p>Il se structure autour de 3 pôles principaux et d'un pôle annexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pôle ressources humaines - le pôle financier/informatique - le pôle qualité de l'accompagnement/communication <p>et le pôle administration générale.</p> <div data-bbox="571 1014 1329 1420" style="text-align: center;"> <pre> graph TD DG[Direction Générale] --- AG[Administration Générale] DG --- P1[Qualité de l'accompagnement des personnes] DG --- P2[Affaires Financières] DG --- P3[Ressources Humaines] </pre> </div>